

Annexe IIc
Règlement d'examen

Épreuves	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités				Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés et établissements publics non habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS) Au titre de leur expérience professionnelle Enseignement à distance	
	Nature des épreuves	Unité	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme
E1 - Culture générale et expression	U1	3	écrite	4 h	CCF 2 situations d'évaluation		écrite	4 h
E2 - Langue vivante : anglais	U2	2	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		orale	45 min (1)
E3 - Mathématiques - Sciences physiques et chimiques appliquées								
Sous-épreuve E31 : mathématiques	U31	2	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		écrite	2 h
Sous-épreuve E32 : sciences physiques et chimiques appliquées	U32	2	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		écrite	2 h
E4 - Conception préliminaire d'un système automatique	U4	3	écrite	4 h 30	CCF 2 situations d'évaluation		écrite	4 h 30
E5 - Conception détaillée								
Sous-épreuve E51 : conception détaillée d'une chaîne fonctionnelle	U51	3	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		écrite	4 h
Sous-épreuve E52 : conception détaillée d'un système automatique	U52	3	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		écrite	4 h
E6 - Épreuve professionnelle de synthèse								
Sous-épreuve E61 : rapport d'activité en entreprise	U61	2	orale	5 min (5)	orale	5 min (5)	orale	5 min (5) ou 30 min (2)
Sous-épreuve E62 : conduite et réalisation d'un projet	U62	6	orale	50 min	orale	50 min	orale	1 h 10 min
Épreuve facultative								
Langue vivante II (3)	EF1		orale	20 min (4)	orale	20 min (4)	orale	20 min (4)

1) 1ère partie : Compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation

2ème partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes

2) Au titre de leur expérience professionnelle, enseignement à distance

3) La langue vivante II choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

4) Précédée de 30 minutes de préparation.

5) La note est proposée par la commission d'interrogation de l'E6 hors présence du candidat, après analyse de la fiche d'évaluation complétée par l'équipe pédagogique.